

Procès-verbal de la **1^{re} séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 26 août 2019** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Beaulieu, Président

Mesdames les commissaires Nathalie Dorais-Pagé, Marie-France Gagnon, Micheline Marcotte Boucher, Messieurs les commissaires Paul Loyer, Pierre Boucher, Normand Sylvestre, Ernest Bédard, Paul Morin, Steve Kirk et David Pigeon

Madame Annick Tremblay, Commissaire, représentante du comité de parents, niveau secondaire
Monsieur Jérôme Maltais, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire
Monsieur Romain Vanhooren, Commissaire, représentant du comité de parents

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe,
Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, Secrétaire général

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Chantal Patrice, directrice du Service des ressources matérielles
Monsieur Denis St-Onge, directeur du Service des ressources humaines

ABSENCE MOTIVÉE :

Madame Valérie Dionne, Commissaire, représentante du comité de parents, EHDA

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C003-1908 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

C004-1908 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 AOÛT 2019

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le procès-verbal de la séance tenue le 26 août 2019 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 26 AOÛT 2019

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 26 août 2019.

PAROLE AU PUBLIC

Madame Véronique Martin, au nom du comité exécutif de Projet alternatif Gatineau, prend la parole afin d'informer les membres du conseil que le comité prendra part au congrès de l'Association d'éducation préscolaire du Québec (AÉPQ) qui aura lieu les 4 et 5 octobre prochain à Gatineau. Elle informe les membres que le comité prendra part à des ateliers sur le thème de l'enseignement de la philosophie au préscolaire. Elle mentionne également que le comité organisera une table ronde vers la fin du mois d'octobre sur le projet d'une école alternative sur le territoire de la Commission scolaire des Draveurs. Tous les partenaires seront invités en temps et lieu.

C005-1908 ENTÉRINEMENT - NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AUX ÉCOLES CARLE ET MASSÉ

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de direction adjointe aux écoles Carle et Massé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'entériner la nomination de madame Nancy Lavallée pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de directrice adjointe aux écoles Carle et Massé, à compter du 3 juillet 2019 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Adopté à l'unanimité

**C006-1908 ENTÉRINEMENT - NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE DE L'ESCALADE**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de direction adjointe à l'école de l'Escalade;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'entériner la nomination de madame Caroline Matte pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de directrice adjointe à l'école de l'Escalade, à compter du 3 juillet 2019 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Adopté à l'unanimité

**C007-1908 ENTÉRINEMENT - NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE DE TOURAINE**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de direction adjointe à l'école de Touraine;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre d'entériner la nomination de madame Manon Lapratte pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de directrice adjointe à l'école de Touraine, à compter du 3 juillet 2019 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Adopté à l'unanimité

**C008-1908 ENTÉRINEMENT - NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE DES CÉPAGES**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de direction adjointe à l'école des Cépages;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'entériner la nomination de monsieur Patrick Chartrand pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de directeur adjoint à l'école des Cépages, à compter du 3 juillet 2019 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Adopté à l'unanimité

**C009-1908 ENTÉRINEMENT - NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE DU BOIS JOLI**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de direction adjointe à l'école Du Bois Joli;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'entériner la nomination de madame Véronique Daoust pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de directrice adjointe à l'école Du Bois Joli, à compter du 3 juillet 2019 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Adoptée à l'unanimité

**C010-1908 ENTÉRINEMENT - NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE DU CHEVAL-
BLANC**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de direction adjointe à l'école du Cheval-Blanc;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'entériner la nomination de madame Judith Trudel pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de directrice adjointe à l'école du Cheval-Blanc, à compter du 3 juillet 2019 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Adopté à l'unanimité

**C011-1908 ENTÉRINEMENT - NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTION ADJOINTE AUX ÉCOLES DU CHEVAL-
BLANC ET DE L'ORÉE-DES-BOIS**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de direction adjointe aux écoles du Cheval-Blanc et de l'Orée-des-Bois;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard d'entériner la nomination de madame Nancy Vallerand pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de directrice adjointe aux écoles du Cheval-Blanc et de l'Orée-des-Bois, à compter du 3 juillet 2019 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Adopté à l'unanimité

C012-1908 ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires est l'employeur de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a le devoir d'évaluer la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la directrice générale est évaluée à partir du plan d'action de la directrice générale et des attentes signifiées du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par messieurs Steve Kirk et Paul Morin d'approuver l'évaluation de la directrice générale telle qu'exprimée par le conseil des commissaires et de la verser au dossier personnel de la directrice générale.

Adopté à l'unanimité

C013-1908 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil des commissaires quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire conformément à l'article 96.24;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk d'approuver les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à majorité

C014-1908 DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE – PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2020-2030 - CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE POUR 6 GROUPES DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET 17 GROUPES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LE SECTEUR EST DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil des secteurs de l'Aéroport, de la Gare et du Moulin;

CONSIDÉRANT la forte croissance des dits secteurs depuis quelques années et le potentiel de croissance élevé constaté;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques indiquant une croissance marquée de la clientèle dans le secteur Est du territoire de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'objectif de la Commission scolaire des Draveurs, par sa politique d'admission et d'inscription annuelle des élèves, et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, par l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, de maintenir, dans la mesure du possible, les élèves à proximité de l'école;

CONSIDÉRANT que l'analyse réalisée par la Commission scolaire des Draveurs, suite à la réception des données démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur démontre l'insuffisance de la capacité d'accueil des écoles des secteurs de l'Aéroport, de la Gare et du Moulin;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Draveurs d'éviter la dispersion des élèves d'un territoire dans plusieurs écoles;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une demande d'ajout d'espace dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2020-2030* afin qu'une école primaire pouvant accueillir 6 groupes de l'éducation préscolaire, 17 groupes de l'enseignement primaire soit construite dans le secteur Est de la Commission scolaire des Draveurs pour l'année scolaire 2022-2023.

Adopté à l'unanimité

**C015-1908 DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE DANS LE CADRE DU
PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI)
2020-2030 POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE COMPÉTENCES
OUTAOUAIS AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

CONSIDÉRANT la fusion des 2 centres de formation professionnelle qui a eu lieu en 2014-2015;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une meilleure visibilité afin de recevoir le maximum de clientèle dans les programmes;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement permettra de regrouper tous les programmes de la formation professionnelle dans un seul édifice;

CONSIDÉRANT que le regroupement des deux centres permettra une économie;

CONSIDÉRANT la vétusté de centre Broadway pour offrir de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement permettra de répondre aux besoins actuels et futurs de la main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT la possibilité d'accroître la capacité d'accueil en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'ajout d'espace dans le cadre du plan Québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 pour l'agrandissement du centre de formation professionnelle Compétences Outaouais pour l'année scolaire 2021-2022.

Adopté à l'unanimité

C016-1908 RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS, LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS, LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES ET LA VILLE DE GATINEAU CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le protocole d'entente avec la Ville de Gatineau concernant l'utilisation des locaux;

CONSIDÉRANT que les discussions sont présentement en cours entre les parties;

CONSIDÉRANT la possibilité de reconduire le présent protocole de façon tacite d'une année à l'autres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin de reconduire le « Protocole d'entente entre la Commissions scolaire des Draveurs, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et la Ville de Gatineau concernant l'utilisation des locaux » pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Adopté à l'unanimité

C017-1908 DÉSIGNATION DE LA PERSONNE-RESSOURCE POUR LA DEMANDE DE LICENCE POUR L'ACTIVITÉ DE MOITIÉ-MOITIÉ AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

CONSIDÉRANT que l'obtention d'une licence de tirage est nécessaire lorsqu'un organisme désire faire des tirages de type moitié-moitié;

CONSIDÉRANT que lorsque la demande est faite par un regroupement, la licence est délivrée au nom du groupement et vaut également pour les organismes qui en font partie;

CONSIDÉRANT que la licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié de 5 000 \$ ou moins autorise des tirages dont la valeur de chaque prix à attribuer est de 5 000 \$ ou moins;

CONSIDÉRANT que les profits réalisés par un organisme lors d'un tirage doivent être utilisés pour des fins ou œuvres charitables ou religieuses au Québec dans l'année de la délivrance de la licence;

CONSIDÉRANT qu'on entend par « fins charitables » les fins qui visent :

1. à soulager la souffrance ou la pauvreté, ou
2. à promouvoir l'éducation, ou
3. à réaliser tout autre dessein avantageux pour la collectivité sur le plan culturel, artistique, sportif ou communautaire

CONSIDÉRANT que la licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié est valide pour une année à partir de la date de délivrance et que tous les tirages doivent être faits à l'intérieur de la période de validité de la licence;

CONSIDÉRANT qu'une personne-ressource doit être désignée par l'organisme pour la représentation auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin de nommer le secrétaire général, monsieur Christian Laforest à titre de personne-ressource de la Commission scolaire des Draveurs pour la représentation auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adopté à l'unanimité

**C018-1908 APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES
DRAVEURS AUX JOURNAUX LOCAUX**

CONSIDÉRANT les difficultés financières du Groupe Capitales Médias, qui s'est placé le lundi 19 août 2019 sous la protection de la Loi sur l'insolvabilité et la faillite;

CONSIDÉRANT que six quotidiens, dont le journal Le Droit, pourraient fermer leurs portes après la fin de l'année;

CONSIDÉRANT que la presse écrite, qu'elle se retrouve dans les grands centres ou en région, est essentielle à la démocratie et que la fermeture d'un journal a un impact direct sur la communauté qu'il dessert;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs est un partenaire du journal Le Droit;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon que la Commission scolaire des Draveurs affirme son soutien aux journaux locaux et en particulier au journal Le Droit en appuyant la campagne « Je soutiens mon journal » lancée par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

Adopté à l'unanimité

C019-1908 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

CONSIDÉRANT l'application du décret 723-2019 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les budgets prévus à cette fin;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que la rémunération des élus soit adoptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

**C020-1908 NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS POUR
L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que mesdames Julie Laberge et Julie Legault agissent à titre de scrutateurs pour l'élection des officiers de la Commission scolaire des Draveurs.

Adopté à l'unanimité

C021-1908 FORMATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément au règlement adopté, mesdames Micheline Marcotte Boucher et Nathalie Dorais-Pagé ainsi que messieurs Steve Kirk, Pierre Boucher, Ernest Bédard et Jérôme Maltais proposent leur candidature au sein du comité exécutif.

Adopté à l'unanimité

C022 -1908 SUSPENSION DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que la séance soit suspendue pendant quelques minutes. Il est 19 h 51.

Adopté à l'unanimité

C023-1908 REPRISE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que la séance se poursuive. Il est 20 h 4.

Adopté à l'unanimité

C024-1908 ANNONCE DE LA COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le président fait part du résultat :

Les commissaires suivants sont élus au sein du comité exécutif :

Madame Micheline Marcotte Boucher
Madame Nathalie Dorais-Pagé
Monsieur Steve Kirk
Monsieur Pierre Boucher
Monsieur Ernest Bédard
Monsieur Jérôme Maltais

**C025-1908 ANNONCE DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ
EXÉCUTIF**

Le président fait part du résultat :

Monsieur Steve Kirk a été élu à la vice-présidence du comité exécutif.

**C026-1908 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS 2019-
2020 À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS
SCOLAIRES DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) prévoient la nomination des délégués des commissions scolaires selon la clientèle scolaire de ces dernières;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs a droit à cinq (5) délégués officiels;

CONSIDÉRANT que le président est délégué officiel en sa qualité de membre du conseil général de la FCSQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin de nommer les personnes suivantes :

Délégués officiels :

Monsieur Claude Beaulieu
Monsieur Paul Morin
Monsieur Paul Loyer
Madame Nathalie Dorais-Pagé
Monsieur Ernest Bédard

Délégués substituts :

1^{er} substitut : Madame Marie-France Gagnon

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Le président, M. Claude Beaulieu, souhaite une bonne rentrée à tous.

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucun

DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale, Mme Manon Dufour, mentionne qu'il y aura prochainement présentation aux membres du conseil des résultats des examens de juin 2019.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

La première rencontre du comité de parents aura lieu le 1^{er} octobre 2019.

REPRÉSENTATION EXTERNE DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun

POINTS DIVERS

Aucun

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 23 septembre 2019 à 19 h 30 au Salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

C027-1908 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

Adopté à l'unanimité

Christian Laforest
Secrétaire général

Claude Beaulieu
Président